



Net and Law 000

A destination du directeur de la publication

M. Nicolas Gaiardo

49, Boulevard Kniaz Aleksandar Dondukov,
1000 Sofia,
Bulgarie

Limassol, le 22 Janvier 2018

Par lettre recommandée avec accusé de réception et par email.

OBJET : DEMANDE DE SUPPRESSION ARTICLE DIFFAMATOIR

Monsieur,

Il a été constaté que vous avez publié un nouvel article concernant notre SOCIETE le 13 décembre 2017, sur votre site *Warning Trading.*, accessible au lien suivant : <https://www.warning-trading.com/vous-informer/le-monde-du-trading/alvexo-bfm-et-julien-lepers-question-sur-des-super-champions-du-forex/>.

Cet article présente un contenu illicite au sens de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, des articles 1382 et 1383 du Code civil car vous portez atteinte à la réputation et à l'honneur de notre SOCIETE.

Nous tenons à vous informer que des recours légaux en défense de nos droits et intérêts sont en cours.

Toutefois, la suppression des articles mentionnés ci-dessous, dans un délai de 72 (soixante-douze) heures à compter de la réception dudit courrier, entrainera la suspension ou l'arrêt des poursuites en cours :

- « ALVEXO, BFM, Julien Lepers : question des supers champions du Forex¹.
- « Julien Lepers : La nouvelle Mascotte d'Alvexo en France »²

Je vous prie de croire, *Monsieur Gaiardo*, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madame Yael Kleinman
Directrice Générale

¹ <https://www.warning-trading.com/vous-informer/le-monde-du-trading/alvexo-bfm-et-julien-lepers-question-sur-des-super-champions-du-forex/>

² <https://www.warning-trading.com/vous-informer/enquetes-courtiers/courtiers-regules/julien-lepers-la-nouvelle-mascotte-dalvexo-en-france/>